

ARRETE SUR LA CIRCULATION
BYON SAS – ALTITUDE INFRA – Fibre
Chemin des Monts (tronçon entre le chemin du Haut Ravin et le n° 3055)

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux “d’installations nouvelles” pour la fibre Chemin des Monts
VU le bénéficiaire Altitude Infra Calvados, 7-9 Rue Léopold Senghor, 14460 Colombelles
VU la demande de l’entreprise BYON SAS – Za La Forge, le lieu-dit Allais-14130 Clarbec ;
représentée par Angelo Moreira 07 66 80 06 72, Conducteur de travaux

ARRETE

ARTICLE 1

L’entreprise est autorisée à partir du 15/02/2023 pour 90 jours et jusqu’à la fin des travaux à effectuer les travaux pour la pose de 3 nouveaux poteaux telecom, chemin des Monts

ARTICLE 2

Le stationnement et la circulation ne sont pas autorisés “sauf riverains” ; les panneaux de signalisation correspondants seront mis en place par l’entreprise.

ARTICLE 3

Durant les travaux, l’accès aux habitations est maintenu.

ARTICLE 4

L’entreprise est chargée de la remise en état après travaux.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché de part et d’autre du tronçon par l’entreprise.

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l’entreprise, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 28/03/2023
Le Maire, Christian Minot

